



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médicaments génériques

Question écrite n° 120014

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les conditions d'utilisation des médicaments dits génériques ordonnés par les médecins prescripteurs dans un but d'économie pour la sécurité sociale tout en assurant la même efficacité pour le patient. Cette utilisation commence à se généraliser - bien qu'elle ne soit pas encore rendue obligatoire. Il lui demande si des contrôles sont assurés pour vérifier que les prix de ces produits génériques sont inférieurs à ceux des autres médicaments, afin de bien répondre à l'objectif fixé sans porter atteinte à la santé des patients.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120014

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2007, page 2329